



# Commune de Lucens

**Municipalité**

Service des bâtiments

---

Préavis n° 06 – 2014  
au Conseil communal

**"Raccordement du Dépôt-Voirie-Abri PC et du Casino-Stand  
au chauffage à distance EBL"**

Crédit demandé : Fr. 315'000.00

Lucens, le 26 mai 2014

## Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Objet du préavis</i></b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><i>Contexte</i></b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b><i>Les enjeux</i></b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b><i>Aspects financiers</i></b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b><i>Choix de la Municipalité</i></b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b><i>Conclusions</i></b>	<b>5</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Le présent préavis porte principalement sur le raccordement du Dépôt-Voirie-Abri PC, ancien Collège des Vaux/Centre Paroissial et du Casino-Stand au réseau de chauffage à distance de la Société Coopérative EBL, ainsi que sur l'assainissement de la distribution de chaleur pour ces bâtiments.

## **2 Contexte**

Lors de la construction du dépôt communal de la voirie en 1989, une chaufferie a été mise en place. Ce local de chauffage est équipé d'une chaudière à bois d'une puissance de 320 KW/h et d'une chaudière à gaz de même puissance. Les plaquettes de bois sont stockées dans un grand silo dans la partie ouverte du dépôt. Le système d'alimentation est fait par une vis sans fin.

Au cours des dernières années, plusieurs bâtiments ont été reliés à ce chauffage, le Casino-Stand, le Collège des Vaux/Centre Paroissial, les Maisons Neuves et l'ancienne maison Trolliet. Le chauffage a bien fonctionné jusqu'à l'été 2013. En juin 2013, la chaudière à bois a eu son fond percé et elle a été arrêtée. En période d'été, c'est la chaudière à gaz qui a fourni la chaleur pour l'eau chaude de l'ensemble des bâtiments.

Lors de l'été 2013, la société EBL a mis en place une conduite à distance de la Grande Salle au Dépôt-Voirie-Abri PC. Sur ce tracé, de nombreux propriétaires de bâtiments privés ont choisi de se brancher sur cette conduite de chauffage.

En date du 9 décembre 2013, un préavis était présenté au Conseil Communal (10-2013) pour une demande de raccordement à la conduite à distance de la société EBL. Ce préavis a été renvoyé à la Municipalité car les frais de démontage de la chaudière à bois et du silo à copeaux devaient être pris en charge par la société EBL et non par les deniers publics.

Après 24 ans de bons et loyaux services, la chaudière à gaz a également lâché laissant l'ensemble des bâtiments sans chauffage en début d'automne. La Municipalité s'est approchée de l'entreprise EBL pour demander un raccordement temporaire au réseau à distance afin de chauffer les bâtiments communaux le temps de trouver une solution acceptable par le conseil.

La société EBL a accepté le raccordement à son réseau de chauffage à distance et a pris tous les travaux à sa charge. Dès l'automne 2013, les bâtiments de la zone "Maisons Neuves" sont chauffés au bois grâce à la conduite du chauffage à distance. A ce jour, la Municipalité n'a pas dépensé un seul centime pour ce raccordement.

### 3 Les enjeux

La Municipalité s'est clairement positionnée en faveur du raccordement au chauffage à distance. Ceci pour des questions de coûts de remplacement des installations, de gains de place et de la suppression des contrôles de l'OPAIR.

L'apport de la source de chaleur est sous la responsabilité de la société EBL jusqu'à l'échangeur de chaleur. Ceci tant sur le plan technique que financier. Toutefois, comme ce fut le cas pour le bâtiment administratif, une taxe d'introduction unique est perçue par la société EBL.

Les travaux de mise à jour des conduites secondaires du chauffage, des chauffe-eau, des aérothermes, la mise en place de compteurs pour chaque bâtiment, le remplacement de toute la régulation du chauffage, ainsi que la mise à jour des raccordements électriques sont à charge de la commune.

En raison du choix de conserver un chauffage à plaquettes, la Municipalité a demandé à la Société BESM de Granges-près-Marnand, spécialiste dans ce domaine, de réunir les différentes offres permettant la mise à jour de ce réseau de chauffage. En voici les principaux éléments :

### 4 Aspects financiers

#### **Assainissement de la chaufferie du bâtiment Dépôt-Voirie-Abri PC, Collège des Vaux/Centre Paroissial et Casino-Stand**

Ces travaux d'assainissement prennent en compte :

1. Taxe d'introduction unique de raccordement à la conduite à distance EBL en fonction de la puissance KWh	Fr.	83'160.00
2. Assainissement de la distribution de la chaleur pour les bâtiments "Dépôt Voirie - Abri PC" et "Collège des Vaux/Centre Paroissial"	Fr.	160'000.00
3. Raccordement électrique	Fr.	20'000.00
4. Remplacement des pompes et vannes de régulation au Casino-Stand	Fr.	13'000.00
5. Honoraires et frais d'ingénieurs (~ 15%)	Fr.	28'000.00
6. Divers et imprévus (~ 5%)	Fr.	10'840.00
<b>Total pour l'assainissement de la distribution de chaleur (TTC):</b>	<b>Fr.</b>	<b>315'000.00</b>

Nous relevons que les travaux de démontage de la chaudière à bois et du silo à copeaux seront pris en charge par la société EBL.

## 5 Choix de la Municipalité

Lors de la construction du Dépôt-Voirie, le choix du chauffage s'était porté sur une chaudière à plaquettes de bois, ceci pour des raisons écologiques et de proximité de la matière première (Plaquettes de bois).

Ce choix est toujours d'actualité et **la Municipalité a choisi de se raccorder à la conduite du chauffage à distance**, pour les raisons suivantes :

- Possibilité de se raccorder à une installation existante performante et rationnelle
- Offre de déboucher pour les sous produits "Bois" du groupement forestier dont la commune de Lucens est l'un des partenaires les plus importants
- Le gain de temps pour avoir un chauffage performant et aux normes actuellement en vigueur
- Le gain de place (Plus de silo à plaquettes si l'on se raccorde au Chauffage à Distance)
- Plus de surtaxe pour la livraison des plaquettes de bois
- Plus de contrôle des fumées et des chaudières (Normes OPAIR)
- Plus d'entretien des chaudières bois et gaz
- Récupération du local de chauffage actuel pour créer un local de séchage des habits pour le personnel communal.

## 6 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,

Vu le préavis municipal n° 06 - 2014

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

### décide

1. D'autoriser la Municipalité à raccorder les bâtiments du Collège des Vaux – Centre Paroissial, du Dépôt-Voirie-Abri PC et du Casino-Stand à la conduite du chauffage à distance EBL.
2. D'autoriser la Municipalité à valider les travaux de raccordement des bâtiments Collège des Vaux, Dépôt-Voirie-Abri PC et Casino-Stand.

3. D'autoriser la Municipalité à payer la taxe d'introduction unique pour le bâtiment Dépôt-Voirie-Abri PC à la société EBL.
4. D'autoriser la Municipalité à démonter et évacuer la chaudière à bois hors d'usage, ainsi que le silo à copeaux aux frais de la société EBL.
5. D'autoriser la Municipalité à modifier et mettre aux normes actuelles les canalisations secondaires depuis l'échangeur de chaleur, les aérothermes, le chauffe-eau, le régulateur, ainsi que la partie électrique.
6. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 315'000.00, auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.
7. D'amortir l'investissement de Fr. 315'000.00 sur une durée de 25 ans.

Municipal responsable : Patrick Gavillet

Approuvé en séance de Municipalité le 26 mai 2014

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**E. Berger**

**La Secrétaire :**

**C.-L. Cruchet**